



COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 juin 2021 à 18 H 30

Présents : Mesdames Éliette BESSE - Jeanine CARPENTIER - Joëlle CHARISSOU - Laëtitia GUINDRE - Marie-Pierre PERRIER - Irène SERVIÈRES - Messieurs Pascal FOUCHÉ - Marceau BOURDARIAS - Pierre CHASSAING - Michel ESCURE - Patrice MARTINIE.

Absent : Nicolas PAILLER

Procurations : Monsieur Denis LAJOINIE a donné procuration à madame Marie-Pierre PERRIER

Monsieur José MOREIRA a donné procuration à madame Laëtitia GUINDRE

Madame Marion PATIENT a donné procuration à madame Éliette BESSE

La séance est ouverte à 18 H 30

- 1 - Désignation du secrétaire de séance,
- 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 avril 2021,
- 3 - Création d'une agence postale communale,
- 4 - Budget principal : admission en non-valeur de créances irrécouvrables,
- 5 - Information sur l'admission en non-valeur des créances éteintes,
- 6 - Mise à jour du tableau des emplois,
- 7 - Désignation d'un représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier Jean-Marie DAUZIER,
- 8 - Divers,
- 9 - Questions diverses.

Selon les termes de l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, la séance du conseil municipal se déroulera en présence d'un public composé de 15 personnes maximum.

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Jeanine CARPENTIER a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

Pour : 13

Abstention : 1 (Monsieur Marceau BOURDARIAS)

3 - CRÉATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le maire expose au conseil municipal le rapport d'activité du bureau de Poste de CORNIL effectué par les représentants de la Poste pour la période de 2018 à 2019. Au guichet, une baisse de charge de travail de 21 % a été constatée.

Compte tenu que :

- la prochaine amplitude d'ouverture de la poste sera de 16 heures au lieu de 20 heures 30,
- les Cornillois sont mécontents car la poste est très souvent fermée,
- l'étude « Cœur de Bourg » démontre que le bâtiment de la Poste est le meilleur emplacement commercial,
- ce local intéresse le boulanger de Saint-Germain-Les-Vergnes qui souhaite avoir un point de vente pains et pâtisseries ainsi qu'un espace convivialité pour boire un café, un thé ... puis organiser des tournées dans les villages, il a déjà mis en place des tournées de vente sur les hameaux de la rive droite de CORNIL,
- cette création est financée par la Poste à hauteur de 40.000 euros pour les travaux ainsi qu'une indemnité mensuelle de 1 178 euros, l'équivalent de 3 mois d'indemnité mensuelle doit être versée à l'ouverture de l'agence,
- le mobilier, la signalétique, l'ilot numérique sont fournis,
- la formation du personnel est gratuite,
- la convention est de 9 ans reconductible pour 9 autres années sur la seule volonté de la commune.

Monsieur Marceau BOURDARIAS pose la question de la relocalisation des activités de la salle de bibliothèque et de l'utilisation de l'appartement au-dessus de la Poste. Plusieurs options seront à étudier.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et exposé les avantages et inconvénients de cette transformation, considère que le service rendu à la population sera amélioré, d'autant plus que l'agence postale communale sera créée dans le local de la bibliothèque au rez-de-chaussée de la mairie, ce qui permettra de proposer d'autres services.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le conseil municipal :

- Accepte cette proposition,
- Donne tous pouvoirs au maire pour la réalisation de cette opération.

4 - BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Le comptable public est le seul compétent pour demander l'admission en non-valeur des créances dont il a constaté le caractère irrécouvrable.

Le trésorier a transmis un état de demande d'admissions en non-valeur.

Les restes à recouvrer sont inférieurs au seuil de poursuite (30 euros).

Numéro de la liste : 4672680531 arrêtée au 29/03/2021 correspond à des titres émis sur la période de 2015 à 2019.

Total des pièces irrécouvrables : 25,05 euros.

Le conseil municipal, vu la demande d'admission de créances irrécouvrables transmise par le comptable public, après avoir délibéré, décide d'accepter l'admission en non-valeur des créances proposées par le comptable public pour un montant total de 25.05 euros et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6541.

Résultat du vote : pour : 14

5 - INFORMATION SUR L'ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Le comptable public a transmis une demande d'admission de mandats pour créances éteintes sur décision de la commission de surendettement de la Corrèze.

Elle provient d'un dossier de surendettement et s'impose à la collectivité qui doit émettre un mandat au nom des créanciers.

Le montant s'élève à 100,39 euros pour le budget communal.

Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits à l'article 6542 créances éteintes du budget communal.

6 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal, le maire propose à l'assemblée, pour régularisation des effectifs à la suite d'un départ en retraite et de l'augmentation du temps de travail de deux agents :

la suppression de :

- **1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet** à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2021.
- **1 emploi d'adjoint administratif à temps non complet** à raison de 24 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2021.
- **1 emploi d'agent de maîtrise à temps non complet** à raison de 30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les suppressions d'emploi ainsi proposées.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} juillet 2021 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi: Technicien territorial

Grade : Technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet

ancien effectif : 1

nouvel effectif : 0

Filière : Administrative

Cadre d'emploi: Adjoint administratif territorial

Grade : Adjoint administratif à temps non complet

ancien effectif : 1

nouvel effectif : 0

Filière : Technique

Cadre d'emploi: Agent de maîtrise territorial

Grade : Agent de maîtrise à temps non complet

ancien effectif : 2

nouvel effectif : 1

Résultat du vote : pour : 14

7 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER JEAN-MARIE DAUZIER

Monsieur Patrice MARTINIE, soumis à des contraintes professionnelles, ne souhaite plus représenter la commune au conseil de surveillance du Centre Hospitalier « Jean-Marie Dauzier » de CORNIL. Il y a environ 3 à 4 réunions par an et 11 personnes siègent à ce conseil et votent les décisions (1 voix pour la commune).

Il est nécessaire de désigner un autre élu.

Après délibération, le conseil municipal désigne Monsieur Pascal FOUCHÉ, maire.

Résultat du vote : pour : 14

8 - DIVERS

Le maire présente à l'assemblée l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles maternelles (SNEE) lancé par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance - continuité pédagogique, pour lequel la commune souhaite faire une demande de subventionnement, afin d'équiper l'école communale de :

- 1 vidéoprojecteur interactif (VPI),
- 16 tablettes numériques,
- 1 PC portable.

Selon le devis établi par la société « ACS'IT », le coût de l'opération est évalué à 17 460,00 euros T.T.C, soit :

- . matériels : 16 240,80 € T.T.C.
- . ressources numériques : 1 219,20 € T.T.C.

Le maire propose le plan de financement suivant :

- . subvention Etat (AAP SNEE)10 308,00 €
 - . financement sur fonds propres :7 152,00 €,
- Soit une dépense totale de 17 460,00 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- . retient le devis de la société « ACS'IT »,
- . fixe sa dépense de réalisation comme décrit,
- . sollicite au titre de l'année 2021, l'Etat pour l'attribution de subventions les plus élevées possibles pour l'appel à projet socle numérique,
- . donne délégation au maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de ce projet.

Résultat du vote : pour : 14

Garderie du mercredi matin en septembre 2021 :

Après retour des questionnaires concernant la garderie du mercredi matin, Madame Joëlle CHARISSOU indique que seulement 2 familles souhaitent que la garderie fonctionne, soit 3 enfants concernés.

Monsieur le maire soumet à l'assemblée que le dispositif du parcours emploi compétences (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ce dispositif concerne les collectivités territoriales et prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 80 % pour la Corrèze. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges. Il permet d'embaucher une personne sous contrat minimum de 20 heures hebdomadaire.

Monsieur le maire propose de créer un emploi dans le cadre du PEC, à compter du 1^{er} septembre 2021.

La personne recrutée interviendrait à l'école et assurerait la garderie du mercredi matin. De ce fait, celle-ci continuerait de fonctionner avec les conditions suivantes :

- . accueil, surveillance et animation auprès des enfants scolarisés, entretien des locaux scolaires,
- . durée du contrat : 12 mois
- . Durée hebdomadaire de travail : 22 heures
- . rémunération : 977,16 euros bruts mensuels.

Après discussion, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- . décide de créer un poste dans le cadre du PEC avec les conditions énumérées ci-dessus.
- . autorise le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Point sur les travaux par monsieur Michel ESCURE :

Église : 5 entreprises ont été consultées pour la toiture, 3 devis reçus à cette date avec de gros écarts.

Monsieur Michel ESCURE souhaite attendre de recevoir les autres devis.

École : rénovation énergétique

Monsieur José MOREIRA prépare l'appel d'offres pour septembre 2021. Les travaux devraient commencer début 2022.

Voirie : le programme voirie est effectué par Tulle Agglo et a été annoncé lors de la séance du conseil municipal du 08 avril 2021. Des travaux supplémentaires d'un montant de 40 000 euros à la charge de la commune seront réalisés Des devis sont en attente pour la voirie concernant la commune.

Tour du Limousin : un budget de 30 000 euros est à prévoir.

Se renseigner sur les aides possibles avant de prendre une décision.

Antenne relais : une proposition d'implantation d'une antenne relais au niveau de l'aire de covoiturage est faite par une société privée. Le conseil municipal émet un avis défavorable mais ce terrain n'appartient pas à la commune.

Réunion publique action « Cœur de Bourg » : avis favorable du conseil municipal pour prévoir une réunion d'information à la rentrée.

Auberge du Pont : ouverture le 1^{er} juillet. Dans un premier temps, le commerçant fonctionnera avec le bar, il proposera crêpes, gaufres, glaces... Lorsque la cuisine sera rénovée, il proposera de la petite restauration à emporter.

Poumeyrol : madame Marion PATIENT fait part au conseil de la présence de rats dans quelques maisons de Poumeyrol.

9 - QUESTIONS DIVERSES

Visites dans les villages à prévoir pour aller à la rencontre des habitants et distribuer les plaques et numéros de rues qui restent toujours disponibles en mairie.

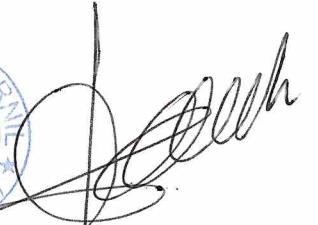
Messieurs Pascal FOUCHÉ, madame Jeanine CARPENTIER, monsieur Michel ESCURE ont consulté le trésorier pour faire un point sur la capacité d'emprunt de la commune.
La capacité d'autofinancement laisse peu de marge, d'où la nécessité de bien cibler les investissements.

Le mai communal n'ayant pu être réalisé, un apéritif communal est à prévoir.

La séance est levée à 20 h 30.

Le maire,

La secrétaire de séance,



Mairie de CORNILLE
19 (Corrèze)

Pascal FOUCHÉ



Jeannine CARPENTIER

